

ASSEMBLÉE NATIONALE

11 septembre 2015

CRÉATION, ARCHITECTURE ET PATRIMOINE - (N° 2954)

Retiré

AMENDEMENT

N ° AC358

présenté par

M. de Mazières, M. Hetzel et Mme Genevard

ARTICLE 24

À l'alinéa 67, après le mot :

« conditions »

insérer les mots :

« les paysages et ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement propose d'expliciter l'intérêt de la préservation des paysages au titre de la sauvegarde du patrimoine.